

DÉLÉGATION DE REPRESENTATION
ET DE SIGNATURE

Le soussigné,

Monsieur Alain KERHARO,

Agissant en sa qualité de Directeur Général de l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes, maintenu à cette fonction par arrêté de la Ministère de la Cohésion des Territoires NOR : TERL1804573A en date du 19 février 2018

Vu le Décret n° 98-923 du 14 octobre 1998 portant création de l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes et notamment son article 14 relatif aux compétences du Directeur Général ;

Vu le Décret 2012-1246 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu la délibération 17-168 du Conseil d'Administration du 1^{er} décembre 2017 relative aux délégations accordées par le Conseil d'Administration au Bureau et au Directeur Général;

*Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles R*321-9 et suivants ;*

Décide par la présente que **Monsieur Vincent REMY, Directeur Territorial Loire**, reçoit délégation afin de représenter l'EPORA dans le cadre de la Commission d'Appel d'Offres créée suite à la convention constitutive de groupement de commandes signée entre la Ville de Villars et l'EPORA en date du 05/12/2017 portant sur des travaux de démolition et de dépollution du site Triolet à Villars et reçoit délégation de signature sur les documents relatifs à la tenue de cette Commission.

Fait en deux exemplaires originaux à Saint-Etienne, le 31 mai 2018

Le Directeur Général



Alain KERHARO

Le Directeur Territorial



Vincent REMY